



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240215-DEL0520240212-DE

GROUPEMENT DE COMMANDES TÉLÉCOM Lorient Agglomération

DEL05_2024_02_12

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 20

Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile

Pouvoirs : GUÉGAN Christian donne pouvoir à DUVAL Laurent, LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen

Rapporteur : Eric EVANNO

➤ L'adjoint informera l'assemblée :

Par délibération en date du 18 octobre 2022, le Conseil Communautaire de Lorient Agglo a décidé d'adhérer à la centrale d'achat RESAH, groupement d'intérêt public dont l'objectif est de renforcer la mutualisation et la professionnalisation des achats.

Afin que les communes de bénéficier de ces conditions tarifaires et de faire des économies de procédure, il est nécessaire de créer un groupement de commandes.

La convention constitutive du groupement définit ses règles de fonctionnement. Lorient Agglomération prendra à sa charge la procédure de passation et l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres. Chaque membre assure le règlement financier des dépenses relatives à l'exécution dudit marché auprès du titulaire retenu.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention jointe en annexe ;

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

↳ **D'ADHERER** au groupement de commandes pour les services opérés de télécommunications et prestations associées (lot téléphonie mobile) porté par Lorient Agglomération ;

↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document afférent à l'exécution de cette opération.

ADOPTÉ: à 20 voix

PJ : - Convention Lorient Agglomération

Fait à LANGUIDIC, le 15 février 2024

Le Maire,


Laurent DUVAL

